

• **DATE**

27 mars 2020

• **EXPÉDITEUR**

Mario Gagnon
Christian Gagné
Chantal Fortier

• **DESTINATAIRES**

Chauffeurs

OBJET : ENTENTE DE PRINCIPE

À la suite de l'entente de principe intervenue hier, nous faisons aujourd'hui appel à votre collaboration, dans cette transition vers un ajustement de l'offre de service de la STM. Rappelons que cet ajustement doit être effectif dès lundi prochain 30 mars. Nous devons donc agir rapidement. Nous faisons appel à votre compréhension dans ces circonstances exceptionnelles.

Voici les grandes lignes de cette entente :

- Tous les chauffeurs auront un statut de réserve
- La distribution du travail sera faite par rang d'ancienneté et selon les critères secondaires choisis dans la note de *préférence de travail – employé réserve* du chauffeur
- Les chauffeurs sont payés selon leur assignation de la PA de mars 2020
- Les chauffeurs ayant choisis les statuts de roulement, équipe vacance, réserve et réserve réseau seront payés selon la moyenne des 4 dernières semaines travaillées

Vous êtes invités à compléter une note de «*Préférence de travail – employé réserve*», dès que possible et la remettre au commis divisionnaire de votre centre de transport.

Nous sommes conscients que cette nouvelle décision vient à nouveau bousculer les plans à court terme et nécessite des ajustements de dernière minute. Elle met aussi à rude épreuve la capacité d'adaptation de nos employés. Sachez toutefois que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour atténuer autant que possible, les répercussions que cette nouvelle situation pourra entraîner dans vos habitudes en termes d'horaire de travail.

Enfin, rappelons que cette décision de la STM de réduire l'offre de service est temporaire et qu'elle n'implique aucune mise à pied. Dans le contexte hors du commun que nous vivons actuellement, elle a pour seul objectif d'assurer la continuité des services autant que votre sécurité et celle de nos clients. Les activités régulières reprendront dès que la situation reviendra à la normale, soyez-en assurés !

En terminant, on vous rappelle que les valeurs de la STM demeurent, on se doit d'entretenir des relations cordiales et respectueuses entre collègues. C'est le moment plus que jamais de se serrer les coudes.